



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

greffiers

Question écrite n° 33783

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique sur le paiement des heures supplémentaires des fonctionnaires. Il semble qu'aucune disposition n'ait été prise par le ministère de la justice pour le paiement des heures supplémentaires des greffiers, alors même que d'autres ministères paient les heures supplémentaires de leurs fonctionnaires. Aussi, elle souhaite savoir quand les greffiers pourront eux aussi bénéficier du paiement de leurs heures supplémentaires.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la reconnaissance de l'implication des personnels des greffes fait partie des axes majeurs de son action. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, dans le cadre du projet de loi de finances 2009, de dégager une enveloppe budgétaire de 2,9 millions d'euros pour des mesures indemnitaires en faveur des fonctionnaires des services judiciaires. Quant à la prise en compte des heures supplémentaires, il a été décidé de préparer les textes nécessaires pour permettre leur paiement.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33783

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9166

Réponse publiée le : 24 février 2009, page 1868